

ARRETE N°2017-064
PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DE LA FILIERE
BIBLIOTHEQUE
CATEGORIE A, AU SEIN DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT
(Annule et remplace l'arrêté N°2015-077)

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics de l'enseignement supérieur ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort en date du mardi 8 septembre 2015 ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort en date du mardi 12 septembre 2017 ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

ARRETE

Article 1

Sont désignés représentants des personnels de catégorie A de la filière Bibliothèque à la CPE :

- *Michel DARGAUD (titulaire)*

Colin RAMEAUX (suppléant)

- *Antonina GUTTA (titulaire)*

Laura COSENZA (suppléante)

Article 2

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'affichage et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 13 septembre 2017,
La présidente,

Université Paris Vincennes - Saint-Denis
pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services
François RIOU

Annick Allaigre